



AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Extrait du procès-verbal de la séance
du Conseil Intercommunal ARASMAC,
séance du 26 septembre 2019**

Président : M. Andreas Sutter,
Secrétaire : M. Emile Favre

Dans sa séance ordinaire du jeudi 26 septembre 2019 à Tolochenaz, le Conseil Intercommunal de l'Association Régionale de l'Action Sociale Morges, Aubonne, Cossonay (ARASMAC)

a décidé

- d'approuver le préavis N° 4/09.2019 ;
- « les budgets 2020 relatifs aux buts principaux »,
- Centre Social Régional – Revenu d'Insertion – (CSR-RI),
 - Agences d'Assurances Sociales (AAS),
 - Centre Régional de Décisions (CRD),
- « les budgets 2020 relatifs aux buts optionnels »,
- Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA),
 - Accueil Familial de Jour (AFJ).

Le Président :


A. Sutter

Le Secrétaire :


E. Favre